



Ce règlement cadre permet de fixer les modalités d'organisation du championnat du Finistère de Badminton. Il sera complété chaque année par un règlement particulier.

Généralités :

1. Ce tournoi regroupe les joueurs des catégories Poussins, Benjamins, Minime, Cadet, Junior, Sénior (découpé en plusieurs séries : P, D, R & N) et Vétérans, licenciés dans des clubs affiliés au Comité Départemental du Finistère.

Séries et tableaux :

2. Le nombre de places maximum est fixé à 12 par tableau dans les catégories suivantes :
 - Poussin
 - Benjamin
 - Minime
 - Cadet
 - Junior
 - Sénior P
 - Sénior D
 - Sénior R
 - Sénior N
 - Vétéran

Dans les cinq disciplines : Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame, Double Mixte.

3. Tous les joueurs (jeunes comme séniors et vétérans) peuvent participer aux trois tableaux (simple, double et mixte).
4. Les tableaux se joueront en poule puis élimination directe.
5. La confection des tableaux, en partenariat avec le juge Arbitre, sera réalisée par le comité départemental du Finistère. Le comité d'organisation se réservent le droit de regrouper les séries en cas de nécessité.
6. Échéancier prévisionnel de la compétition :

Samedi	Dimanche
Les simples (le matin) et les mixtes (après-midi) jusqu'aux 1/4 de finales inclus.	Les doubles hommes et dames le matin Phases finales des simples et mixtes dans l'après-midi.

Le comité départemental se réserve le droit, en fonction des inscrits, de faire jouer des demi-finales simple et/ou mixte le samedi.

Surclassement :

7. *Chaque joueur devra s'inscrire dans sa catégorie d'âge (ou dans le tableau de son classement en sénior). D'éventuels exceptions peuvent s'appliquer.*

- a. Exception 1 : Si le tableau est annulé, le joueur pourra évoluer dans la catégorie d'âge supérieure (s'il fait partie des 12 meilleurs inscrits dans le tableau supérieur). Un vétéran pourra évoluer en sénior si le tableau vétéran est annulé (et s'il fait partie des 12 meilleurs inscrits dans le tableau sénior correspondant à son classement).
- b. Exception 2 (jeunes) : Les jeunes (catégories minime/cadet/junior) peuvent jouer en sénior si sa côte dans une discipline est supérieure ou égale à **250 points**. Lorsqu'un joueur minime, cadet ou junior décide de s'inscrire en sénior, il s'inscrit uniquement en sénior (même dans les autres disciplines).

Exemple : Un joueur minime/cadet ou junior avec une côte en simple, double ou mixte (à J-15) supérieure ou égale à 250 pts, peut (sans obligation) jouer en tableau sénior. Dans ce cas, il devra s'inscrire dans les autres disciplines en séniors. Il devra en outre être parmi les 12 meilleurs joueurs (ou paires) inscrits dans son tableau sénior pour pouvoir être sélectionné.

- c. Exception 3 (vétérans) : Les tableaux Vétérans sont ouverts aux V2 et plus pour les simples, doubles et mixtes. Les V1 sont considérés comme sénior, ils ne peuvent pas jouer dans le tableau vétéran. Les vétérans (V2 et plus) peuvent jouer en sénior si leur côte dans une discipline est supérieure ou égale à **150 points**. Lorsqu'il décide de s'inscrire en sénior, il s'inscrit uniquement en sénior (même dans les autres disciplines).

Exemple : Un joueur V2 ou plus avec une côte en simple, double ou mixte (à J-15) supérieure ou égale à 150 pts, peut (sans obligation) jouer en tableau sénior. Dans ce cas, il devra s'inscrire dans les autres disciplines en séniors. Il devra en outre être parmi les 12 meilleurs joueurs (ou paires) inscrits dans son tableau pour pouvoir être sélectionné.

Volants :

8. Les tableaux Poussin se joueront en volants plastiques (le comité fournira les volants plastiques durant l'intégralité de la compétition).
Si les deux joueurs (ou paires) sont d'accord, le match pourra se jouer avec des volants plumes, au partage entre les deux joueurs ou paires. Si aucun accord est trouvé, c'est le volant plastique qui est prioritaire.
9. Les autres tableaux se joueront en volants plumes. Les volants plumes seront à la charge du Comité d'organisation à partir des finales, à raison de 3 volants par finale et au partage entre les joueurs dans les autres cas.

Gestion des inscriptions :

10. Les inscriptions sont à envoyer par mail (adresse mail précisée dans l'invitation du championnat et dans le règlement particulier chaque année). Dans la mesure du possible, une fiche d'inscription par club (regroupant les inscriptions jeunes, adultes et vétérans) est souhaitée.
11. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'inscription mal complétées sont supportées par le club en cause.
12. Les droits d'inscription seront à régler à réception de la facture (éditée par le Comité, à l'issue de la compétition).
13. Les droits d'engagements sont fixés de la manière suivante :

	Tableaux poussins à juniors	Tableaux Séniors et vétérans
1 tableau	4€	8€
2 tableaux	7€	14€
3 tableaux	9€	18€

14. Le nombre de joueurs (ou paires) par tableau étant limité à 12, la sélection retiendra les 12 meilleurs inscrits dans chaque tableau en fonction du CPPH à J-15.
15. Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon le critère ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPH.
16. En simple, un joueur forfait pourra être remplacé par un joueur placé en premier sur la liste des remplaçant du tableau concerné.
17. En double, un joueur privé de son partenaire peut demander son remplacement par un autre joueur. S'il n'a pas nommé de nouveau partenaire dans le délai imparti par le juge-arbitre, il sera lui-même retiré du tableau et la paire placée première sur la liste des remplaçants du tableau pourra prendre la place ainsi libérée.
18. En double ou en mixte, une paire constituée de deux joueurs possédant un classement différent doit s'inscrire dans le tableau du joueur le mieux classé.
19. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.
20. Le contrôle des licences se fera sur POONA et les joueurs devront être licenciés à la date du tirage au sort.

Rappel des dates

- Date limite d'inscription (date de réception) : J-15
- Tirage au sort : J-7
- Diffusion des convocations : J-2